



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place
sur le territoire de la commune de Thônex

43

du 1er Novembre 1989

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Thônex du
12 juillet 1989;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTÉ

68.2

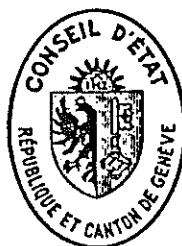
Il est donné le nom de

place de Graveson (commune française des Bouches-du-Rhône jumelée avec la
commune de Thônex)
à la place située entre la rue de Genève (Nos 103 et 107) et le chemin des
Deux-Communes.

11282

Cette dénomination entre en vigueur le 1er janvier 1990.

Communiqué à	:
Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
B.H.	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

[Signature]

Plan schéma fig 0 L
15. 11. 89

CV 60569
OK dans BD

08508